

**Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Humanités professionnelles et techniques de qualification – 3^e degré

Consignes d'examen

Cycle	2021 - 2022/1
Titre	CESS TQ/P
Matière	Français

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière : Français

Equivalent dans une grille horaire : 4 heures/semaine

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

Numéro du programme : **464/2015/240**

(<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/464-2015-240.pdf>)

Nom du programme :

Programme d'études du cours de français

Enseignement secondaire ordinaire

Humanités professionnelles et techniques

Deuxième et troisième degrés

Référentiel :

Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités professionnelles et techniques

Publié au Moniteur belge le 17 avril 2014

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25189&navi=296>

Les référentiels suivants déterminent les compétences et les savoirs de la formation commune aux 2^e et 3^e degrés et en 7^e année professionnelle et technique de qualification:

-  **Compétences terminales et savoirs communs - humanités professionnelles et techniques - formation scientifique** (en vigueur le 1^{er} septembre 2016 en 3^e et 5^e années, le 1^{er} septembre 2017 en 4^e et 6^e, et le 1^{er} septembre 2018 en 7^e année)
- ➡ ○  **Compétences terminales et savoirs communs - humanités professionnelles et techniques - français** (en vigueur le 1^{er} septembre 2016 en 3^e et 5^e années, le 1^{er} septembre 2017 en 4^e et 6^e, et le 1^{er} septembre 2018 en 7^e année)

●●● Titre visé et type d'enseignement

Le Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique de qualification, artistique de qualification et professionnel (CESS).

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen de français

●●● Modalités de passation

Type d'examen	1 partie ÉCRITE + 1 partie ORALE
Durée de l'examen	Partie ÉCRITE : 3 heures Partie ORALE : +/- 30 minutes

●●● Conditions particulières pour présenter l'examen

Les candidats à besoins spécifiques doivent informer le Jury dans les délais impartis, en fournissant les attestations (récentes) nécessaires. Les aménagements demandés seront soumis à analyse.

Les candidats ne seront convoqués à la partie orale que s'ils ont préalablement présenté la partie écrite.

Les candidats ne seront interrogés à la partie orale que s'ils sont en possession des 3 œuvres dont il est question dans les modalités présentées ci-après, dans la partie « 2. Épreuve orale » (p. 9 et suivantes).

●●● Matériel

	Partie écrite	Partie orale
Obligatoire	Matériel de base d'écriture.	3 livres retenus par le candidat.
Autorisé	Correcteur orthographique (format papier).	
Refusé	Ouvrages de référence (ex : dictionnaire, grammaire, Bescherelle, etc.)	Version numérique des œuvres retenues par le candidat, analyses, notes et résumés divers.

Attention : il est nécessaire de faire la différence entre le matériel obligatoire et le matériel autorisé. Le matériel autorisé n'est pas indispensable pour la réussite de l'examen.

III. Consignes

Rappel préalable : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

Quelques précisions sur les termes utilisés :

L'expression « unité d'acquis d'apprentissage » (UAA) désigne « un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué ».

L'expression « acquis d'apprentissage » désigne « ce qu'un candidat sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ».

Le terme « compétence » désigne « l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches ».

I. Épreuve écrite

La compétence d'écriture sera évaluée à partir de productions personnelles répondant à une intention de communication précise : informer **et/ou** persuader. Une grille d'évaluation précise, élaborée en fonction de la tâche demandée, sera remise au candidat en même temps que la consigne.

L'orthographe et la maîtrise de la langue seront évaluées.

A. La synthèse à partir d'un portefeuille de textes

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates, lesquelles seront (re)copiées ou transcrites avec références, si celles-ci sont demandées.
UAA2 Réduire, résumer et synthétiser ² .	Rédiger pour informer autrui, une réponse synthétique.

La synthèse implique une sélection d'informations pertinentes parmi **plusieurs textes donnés**, une reformulation concise et structurée desdites informations et la mise en relation des informations sélectionnées. La synthèse **n'est pas une succession de résumés**.

À la manière des épreuves externes communes (CESS), le candidat sera invité :

- à montrer sa compréhension à la lecture de textes informatifs et/ou argumentatifs ;
- à répondre, de manière synthétique, à une question.

La manifestation de la compréhension des documents peut être vérifiée notamment par le biais d'un **questionnaire**. Le candidat devra donc pouvoir naviguer dans le support qui lui sera soumis afin de trouver les informations demandées (UAA 1).

² La réduction ou le résumé étant demandé au 2^e degré TQ/P, l'évaluation de l'UAA2 pour le 3^e degré se concentre sur la synthèse.

La production du candidat sera appréciée en fonction des critères fournis, **à titre indicatif**, dans le tableau ci-dessous.

Exemple de grille pour l'évaluation d'une synthèse :

GENRE	SYNTHÈSE	
Lisibilité		▪ Ecriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soins de la copie.
Intelligibilité	Organisation des informations	▪ Organisation des contenus : - Introduction rappelant la question initiale ; - Réponse et développement selon une structure globale. ▪ Ordre de classement des informations significatif (thématique). ▪ Proportion acceptable d'implicites : compréhension aisée pour qui n'a pas lu le portefeuille de documents.
	Cohérence textuelle	▪ Segmentation adéquate (paragraphes). ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Anaphores³ adéquates.
Pertinence	Adéquation à la thématique Adéquation du texte à son intention : informer rapidement et complètement	▪ Réponse à la question posée. ▪ Énonciation distanciée (pas de marque de JE). ▪ Adéquation de la sélection des informations à la question posée: - Informations provenant de plusieurs sources ; - Réponse aussi explicite que possible en fonction des textes. ▪ Part dominante de reformulation. ▪ Fidélité aux textes sources. ▪ Neutralité : absence de subjectivité.

³ Anaphores : procédés qui servent à la reprise d'éléments (idées, personnes, faits, objets) déjà évoqués dans le texte.

B. Le texte argumentatif : prendre position et étayer une opinion OU une demande

Cette compétence d'écriture sera évaluée à partir d'une production personnelle répondant à une intention de communication précise : persuader.

Une grille d'évaluation élaborée en fonction de la tâche demandée sera remise au candidat en même temps que la consigne.

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA3 Défendre une opinion par écrit.	Réagir et prendre position : - Réaction à une opinion : courrier des lecteurs, forum web, etc. - Réclamation/sollicitation : lettre de demande ou formulaire de réclamation.

Le candidat doit être capable d'étayer par des arguments une opinion personnelle réagissant à une autre **ou** de formuler une demande dans une relation asymétrique⁴.

Il lui sera donc demandé de développer un avis personnel argumenté en réaction à une opinion **ou** de rédiger une lettre ou un courriel de demande.

La production du candidat sera appréciée en fonction des critères fournis, **à titre indicatif**, dans les tableaux ci-dessous.

Les critères d'évaluation peuvent varier selon l'exercice d'écriture demandé.

⁴ Une relation est dite asymétrique lorsqu'elle implique des protagonistes ayant des statuts différents. Par exemple :

- Professeur / étudiant ;
- Prestataire / client ;
- Contrôleur / contrôlé.

Exemple de grille pour l'évaluation d'un avis argumenté réagissant à l'opinion d'un tiers :

GENRE	APPRÉCIATION PERSONNELLE ÉCRITE ARGUMENTÉE	
Lisibilité		▪ Écriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	▪ Registre et ton adaptés (modalisateurs⁵ éventuels pour atténuer la demande). ▪ Courtoisie : respect du récepteur dans les arguments. ▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soin de la copie.
Intelligibilité	Organisation des contenus	▪ Organisation des informations selon une structure argumentative (précédée d'une séquence descriptive) : - Introduction : rappel de la thématique en questionnement, contextualisation (auteur, cadre spatio-temporel) de l'opinion à laquelle on réagit ; - Éléments d'accord et de désaccord ; - Conclusion éventuelle invitant le lecteur à réviser sa position ou à trancher en faveur de la position de l'auteur écrivant.
	Cohérence textuelle	▪ Segmentation des paragraphes. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Anaphores adéquates.
Pertinence	Adéquation à la thématique	▪ Fidélité à la reformulation des propos d'autrui. ▪ Positionnement adéquat du candidat par rapport à l'opinion à laquelle il réagit.
	Adéquation du texte à son intention	▪ Développement de la contre-argumentation (argument/contre-argument/réfutation, concession). ▪ Cohérence argumentative : progression et non-contradiction. ▪ Énonciation marquée (présence du <i>JE</i>).

⁵ Un modalisateur est un mot ou un groupe de mots qui traduit l'appréciation du locuteur sur son propre énoncé. Par exemple, dans la phrase « Je suis certain qu'il est là aujourd'hui », le locuteur par l'emploi du modalisateur « certain » insiste sur son degré de certitude quant à son propre énoncé.

Exemple de grille pour l'évaluation d'une lettre de demande :

GENRE	LETRE/COURRIEL DE DEMANDE	
Lisibilité		▪ Écriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	▪ Énonciation en rapport avec la lettre/le courriel : composantes et spécificités du genre (formules d'adresse, de politesse, etc.) ▪ Registre et ton adaptés (modalisateurs éventuels pour atténuer la demande). ▪ Courtoisie : respect du récepteur dans les arguments.
		▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soins de la copie.
Intelligibilité	Organisation des contenus	▪ Organisation des informations selon une structure argumentative (précédée d'une introduction descriptive) : - Éléments constitutifs de la lettre ; - Introduction précisant et contextualisant la demande ; - Argumentation étayant la demande.
	Cohérence textuelle	▪ Segmentation en paragraphes. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Anaphores adéquates.
Pertinence	Adéquation à la thématique	▪ Pertinence de la demande. ▪ Pertinence des arguments.
	Adéquation du texte à son intention : convaincre le destinataire de répondre à la demande	▪ Développement de l'argumentation : raisonnement de type : ○ Illustration, ○ Comparaison, ○ Cause-conséquence, etc. ▪ Cohérence argumentative : progression et non-contradiction.

N.B : Les caractéristiques du courriel de demande sont identiques à celles de la lettre si ce n'est que certaines composantes sont prises en charge automatiquement par le logiciel de messagerie. Cette gestion automatisée ne dispense toutefois pas l'énonciateur de préciser ses coordonnées et de suivre la silhouette de la lettre écrite.

2. Épreuve orale

Il est demandé au candidat d'adapter son comportement et sa tenue à la situation spécifique que constitue un examen oral.

Cette épreuve se compose de deux parties consacrées à la rencontre d'œuvres littéraires.

Le candidat préparera **trois œuvres**. Ces œuvres auront préalablement été choisies par le candidat dans la liste fournie dans la partie « Annexes » page 13.

Cette liste n'est pas figée ; elle pourra être modifiée d'une session à l'autre. Les modifications qui seraient apportées à cette liste seront annoncées sur le site du jury dans des délais raisonnables.

REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LES ŒUVRES CHOISIES :

1) Le candidat devra impérativement être en possession des trois ouvrages en version imprimée lors de l'épreuve. Les versions numériques ou audio ne sont pas admises. L'impossibilité pour le candidat de présenter les 3 ouvrages constitue un motif d'annulation de l'épreuve sans possibilité de report.

2) L'édition n'a pas d'importance du moment qu'elle présente le texte en version intégrale. Elle peut contenir (ou pas) un dossier pédagogique, des informations complémentaires sur l'œuvre, etc.

3) Les ouvrages ne peuvent pas être annotés. Ils peuvent en revanche contenir des signets ou des éléments surlignés ou soulignés.

Voici les UAA concernées par l'épreuve orale :

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA0 Justifier, expliciter.	Justifier une réponse. Expliciter une procédure mise en œuvre pour réaliser une tâche.
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates.
UAA2 Réduire, résumer et synthétiser.	Réduire un texte ou résumer un texte pour informer autrui.
UAA4 Exprimer oralement une opinion et négocier.	Défendre oralement une opinion et l'étayer.
UAA6 Relater et partager des expériences culturelles.	Relater une rencontre avec une œuvre culturelle avec appréciation personnelle motivée.

Partie A : la compétence PARLER

Au moment de l'épreuve, les examinateurs choisiront un premier livre, dans la sélection des **trois livres** proposée par le candidat (voir liste reprise dans la partie « Annexes » page 13).

Il sera demandé au candidat de s'exprimer oralement et spontanément pendant 1 minute 30 à 2 minutes 30. L'intention de sa communication sera **d'inciter** à lire ou ne pas lire l'œuvre présentée, en fonction de l'avis du candidat (UAA2, UAA4 et UAA6).

Son exposé comportera deux parties parfaitement distinctes :

- a. INFORMER : un résumé apéritif qui présente l'intrigue et les thèmes.
- b. INCITER : un avis personnel argumenté qui invite à lire ou à ne pas lire l'œuvre.

Conseils :

Pour la partie informative, il est vivement recommandé au candidat de ne pas entamer une énumération stérile des personnages et de ne pas tout dévoiler de l'intrigue puisqu'il s'agit d'un résumé-apéritif.

Pour la partie incitative, les arguments choisis correspondront à des bases de jugement en rapport avec différents aspects du récit.

Voici, à titre indicatif, quelques éléments qui peuvent être abordés :

- l'histoire et ses différents aspects : le cadre spatio-temporel, les personnages, leur personnalité, les relations qu'ils entretiennent, l'intrigue et son déroulement, etc. ;
- le genre du récit ;
- la manière de raconter (choix du narrateur et ses incidences sur le point de vue, respect ou perturbation de l'ordre chronologique, création et maintien du suspense, recours à des dialogues, à des descriptions, art de l'intrigue, effet des procédés narratifs utilisés, etc.) ;
- le thème général du récit, l'intérêt qu'il peut susciter, les informations qu'il donne, le rapprochement avec d'autres œuvres connues, la situation de l'œuvre dans l'histoire littéraire, éventuellement l'idéologie sous-jacente, etc. ;
- le jugement personnel (impressions, émotions ressenties à la lecture, le rapport avec les goûts et les valeurs du lecteur), etc.

Il est attendu du candidat d'autres arguments que la simple évocation de la longueur ou de la facilité de lecture de l'ouvrage.

L'exposé du candidat sera apprécié en fonction des critères fournis, à **titre indicatif**, dans le tableau suivant :

Critères d'appréciation – PARLER		
Recevabilité	Linguistique	▪ Respect des normes linguistiques : - Syntaxe de l'oral ; - Richesse et précision du vocabulaire.
	Sociale	▪ Fluidité de parole : impression de parole spontanée. ▪ Registre de discours adapté à la situation de communication. ▪ Énonciation marquée (présence du JE). ▪ Communication para-verbale et non verbale adaptée à la situation. ▪ Respect des valeurs humanistes et démocratiques
Audibilité		▪ Volume suffisant. ▪ Articulation suffisante. ▪ Débit adéquat.
Intelligibilité	Densité et clarté des informations	▪ Clarté lexicale. ▪ Clarté syntaxique. ▪ Proportion acceptable d'implicites : compréhension aisée pour qui n'a pas vécu l'expérience de lecture.
	Cohésion textuelle	▪ Anaphores adéquates. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Clarté et organisation de l'exposé.
Pertinence	Adéquation à l'expérience de lecture	▪ Présence d'une appréciation personnelle à l'expérience de lecture.
	Adéquation du texte à son intention : persuader, inciter à lire (ou pas) le livre	▪ Présence d'une thèse incitative. ▪ Développement d'une argumentation à visée incitative. ▪ Sélection d'informations nécessaires et suffisantes. ▪ Respect de la consigne relative à la durée.

Partie B : compétence LIRE (évaluée oralement)

Au moment de l'épreuve, les examinateurs choisiront un second livre dans la sélection des trois livres proposée par le candidat.

Le candidat devra être capable de répondre aux questions des examinateurs relatives à :

- a) l'œuvre (intrigue, thèmes, personnages, auteur, ...) (UAA1 & UAA2) ;
- b) la compréhension de l'œuvre (UAA1 & UAA2) ;
- c) une appréciation personnelle motivée (UAA4 & UAA6).

Le candidat devra être capable de justifier ses éléments de réponse en exposant les raisons pour lesquelles il les juge valides ou en détaillant la méthode mise en place pour élaborer les éléments de réponse (UAA0).

IV. Évaluation

●●● Pondération

Épreuve écrite : 60 points

Épreuve orale : 40 points

L'examen de français (écrit + oral) est ramené sur une note finale de 20 points.

V. Annexes

●●● Liste des œuvres littéraires pour l'épreuve orale

Le candidat devra choisir trois œuvres dans la liste proposée ci-dessous. Il est fortement conseillé de lire au moins deux fois chaque ouvrage : une première lecture sera consacrée à la découverte de l'œuvre et une deuxième (au minimum) à son analyse.

Cette liste **est valable pour le 1^{ère} cycle de l'année 2021-2022**. Pour les cycles suivants, des mises à jour sont possibles. Merci de consulter le site régulièrement.

Attention : les œuvres ayant fait l'objet d'une adaptation cinématographique doivent impérativement avoir été lues par le candidat.

- CHALANDON Sorj, *Le Jour d'avant*
- COLOMBANI Laetitia, *La tresse*
- DICKER Joël, *Les Derniers Jours de nos pères*
- FAYE Gaël, *Petit pays*
- GARDE François, *Ce qu'il advint du sauvage blanc*
- GAUDÉ Laurent, *Eldorado*
- GRÉMILLON Hélène, *Le confident*
- JOB Armel, *Tu ne jugeras point*
- KERANGAL Maylis de, *Réparer les vivants*
- LE CALLET Blandine, *La Ballade de Lila K.*
- LEMAITRE Pierre, *Trois jours et une vie*
- MARTINEZ Carole, *Du domaine des Murmures*
- SLIMANI Leïla, *Chanson douce*
- TIRTIAUX Bernard, *Noël en décembre*
- VARGAS Fred, *Sans feu ni lieu*
- VIEL Tanguy, *Article 353 du code pénal*

Le candidat doit se présenter à l'examen oral muni de ses trois livres. S'il n'a pas les trois œuvres avec lui, **l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report.**

À retenir : toutes les bibliothèques ouvertes au public proposent des livres et des documents qui pourraient s'avérer d'une grande utilité pour les candidats dans la préparation de l'examen oral de français.

Récapitulatif

1. ÉPREUVE ÉCRITE :

Durée : 3 heures

Total des points : 60

A. Réponse à des questions de compréhension (en vue de la réalisation d'un exercice de synthèse) (UAA 0 et UAA 1) ;

B. Rédaction d'une réponse synthétique à une question au départ d'un portefeuille de textes (UAA 2) ;

**C. Rédaction d'un avis argumenté en réaction à une opinion,
OU**

Rédaction d'une lettre de réclamation (UAA3).

2. ÉPREUVE ORALE :

Durée : environ 30 minutes

Total des points : 40

Matériel obligatoire : les trois œuvres choisies par le candidat en version imprimée. La non-présentation partielle ou totale de la sélection des œuvres opérée par le candidat constitue un motif d'annulation de l'épreuve orale sans possibilité de report.

Partie A : à partir d'une des œuvres (choisie par l'examineur dans la sélection des trois ouvrages faite par le candidat), prendre la parole pour un exposé d'1 minute 30 à 2 minutes 30 dont l'intention est d'informer et d'inciter à lire ou à ne pas lire le livre (UAA 2, UAA 4 et UAA 6).

Partie B : à partir d'une seconde œuvre (également choisie par l'examineur dans la sélection des trois ouvrages faite par le candidat), répondre à des questions et justifier ses réponses (UAA 0, UAA 1, UAA 2, UAA 4, UAA 6).

Bonne préparation !